

AFFAIRE N° 18 - Etude du projet de construction d'une digue de protection de la future Cité Scolaire de Patates-à-Durand ainsi que de la voie communale projetée en bordure de cette digue.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

La Commune disposant pas, pour l'exécution des travaux de construction d'une digue de protection de la future Cité Scolaire de Patates-à-Durand, d'un service technique qualifié, j'ai, par ma lettre N°1521-SC du 28 Novembre 1964, demandé au Service des Ponts et Chaussées de me faire savoir s'il acceptait de se charger de cette étude.

Par sa lettre N°2688-3149-PC en date du 9 Décembre 1964, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées m'a fait savoir qu'il acceptait de se charger de ce travail.

Les travaux envisagés comprennent :

- la direction des études sur modèle réduit, l'établissement des projets et la direction des travaux d'exécution de l'endiguement de la Ravine de Patates-à-Durand et de la nouvelle voie rive gauche.

- Il est rappelé que cette intervention doit s'effectuer conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 Avril 1949, lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires dans des conditions définies au profit du Service intéressé.

Messieurs, je mets la question aux voix. "

M. EVAN : je reviens sur cette question de digue. Pourquoi vouloir construire une école sur un terrain que nous sommes dans l'obligation de protéger par une digue ?

M. le Maire : Voulez-vous me permettre de vous rappeler une fois de plus le dossier qui vous a déjà été soumis à ce sujet.

Les études faites par les Ponts et Chaussées ont fait ressortir d'une manière catégorique que le terrain VINSON n'est pas inondable et que les digues existantes sont suffisantes.

Cependant le terrain que nous avons acheté allait autrefois jusqu'à Montgaillard. La digue dont la construction est actuellement envisagée nous permettrait de récupérer une grande partie de la rive des Patates-à-Durand.

Par ailleurs, lorsque nous avons étudié le dossier BOYER-MACONAN, nous avons parlé de 30.000 m² de terrain qui nous seraient offerts par Mme BOYER ; cette digue nous permettrait également d'utiliser ces 30.000 m² à la construction d'un terrain de sports, ou autre..., c'est-à-dire qu'au total nous aurions un surplus de terrain récupérable de 50 à 80 ha.

En réalité nous voulons donc "canaliser" le lit des Patates-à-Durand.

Messieurs, je mets la question aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouf le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

1°) Adopte à l'unanimité le projet de construction d'une digue de protection de la future Cité Scolaire de Patates-à-Durand ainsi que de la nouvelle voie projetée en bordure de cette digue, travaux dont le financement doit, en principe, être assuré par une subvention du Département et de l'Etat ;

2°) Décide de confier l'étude et le contrôle des travaux en cause au Service des Ponts & Chaussées dans les conditions fixées par les arrêtés interministériels